

# **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE**

## **SEANCE DU JEUDI 4 OCTOBRE 2018**

Le jeudi 4 octobre 2018 à 20h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

### **Présents :**

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAUD, Carine MOREL, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Raymond LELIEVRE, Daniel GERAULT, Stéphane MANCEAU, René VAUGEOIS, Damien COUILLEAUX, Loïc JORRE.

**Absents excusés** : Denis MARCHAND donnant pouvoir à Aurore BIBRON et Miguel CAMUS.

**Secrétaire de séance** : LEBRETON Aline

## **ORDRE DU JOUR**

- I. **MAYENNE COMMUNAUTE URBANISME : AUTORISATION DES DROITS DU SOL ET LUDOTHEQUE**
- II. **DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER**
- III. **CREANCES ADMISSIONS EN NON-VALEURS**
- IV. **VENTE MR ET MME PAPILLON**
- V. **QUESTIONS DIVERSES**

## **I. MAYENNE COMMUNAUTE URBANISME : AUTORISATION DES DROITS DU SOL**

➤ Autorisation des droits du sol : Projet de convention ADS janvier 2017  
Mickael DELAHAYE présente au conseil le renouvellement du projet de convention ADS validé en janvier 2017.

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le renouvellement de convention ADS avec Mayenne Communauté.**

➤ Ludothèque : proposition d'emprunt des malles par les écoles.  
Mickael DELAHAYE présente au conseil les modalités de l'emprunt des malles (règlement, prix, offres ...)

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, toutes les modalités de renouvellement de l'emprunt des malles et de la ludothèque ainsi que les règlements associés.**

## **II. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

### **DPU 46 rue des Tisserands**

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas faire valoir son droit de préemption pour le bien sis 46 rue des Tisserands.**

## **III. CREANCES ADMISSIONS EN NON-VALEURS**

Mickael Delahaye informe le conseil que le trésorier demande de passer plusieurs créances en non-valeur pour différents administrés :

- Au titre de l'assainissement : 297,82€
- Au titre de la commune : 1120,88€.

Le conseil soulève le fait qu'un prélèvement automatique serait peut-être une partie de solution pour éviter, voir éliminer ces dettes non payées

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le fait de mettre en non-valeur les dettes des différents administrés.**

## **IV. VENTE MR ET MME PAPILLON**

Mickael Delahaye rappelle au conseil le droit de préemption exercé rue du Four concernant la loge et du terrain appartenant aux époux Martineau dont Mr et Mme Papillon s'étaient portés acheteur dans un premier temps au prix de 8 000€.

Ce droit avait été exercé pour permettre de créer du stationnement proche de la rue des tisserands afin d'accroître l'offre de parking dans une zone tendue pour les riverains et proche des commerces.

Aussi, seule une partie de terrain d'environ 115m2 intéressait prioritairement la commune et la loge qui intéressait les époux Papillon pouvait alors leur être revendu afin de ne pas pénaliser leur projet.

Afin de conserver une cohérence de prix entre la vente aux époux Papillon et un achat à venir, il est proposé de céder la loge ainsi qu'une surface de terrain d'environ 70m2 de la parcelle cadastrée section B n°1553 au prix de 7000€.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la vente de la loge existante sur la section B n°1554 et d'une partie de la parcelle (environ 70m2) cadastrée section B n°1553 aux époux Papillon au prix de 7000€.

## V. QUESTIONS DIVERSES

- **Raccordement EU et EP : 3 rue des Perrières (maison à Mr Hisland) et 1 bis du Bas Marboué (future habitation de Mr et Mme Guesné) et 11bis Lotissement de la Ceriselaie (future habitation de Mr et Mme Chaplain , parcelle à Mr Hisland)**

En décembre 2017, pour le raccordement en eaux usées et eaux pluviales de la future habitation de M. et Mme Chaplain, 3 entreprises avaient été consultées.

Entreprise	Wilfried ROBERT	BMP	STGS
Prix HT	2442.00€	3126.50€	3892.00€
classement	1	2	3

Suite à ce classement, Christelle Beaudouin a demandé à Wilfried Robert d'établir des devis pour les 2 autres habitations.

Christelle Beaudouin présente les devis de ces travaux de raccordement.

Wilfried Robert	Maison à M. HISLAND 3 rue de Perrières	Parcelle HISLAND (M. et Mme Chaplain) 11 bis de la Ceriselaie	1 bis du Bas Marboué (future habitation de M. et Mme Guesné)
Prix HT	1580.25 €	1403.50€	2442.00€
TOTAL	<b>5425.75€ H.T</b>		

Suite à une inquiétude d'un riverain sur la collecte des eaux pluviales dans l'impasse desservant la future habitation de M. et Mme Chaplain, un complément de devis a été demandé pour mettre en place une grille collectant ces eaux.

De plus, profitant des travaux pour raccorder le 3 rue des Perrières, un complément de devis a été demandé pour réaliser la réfection du caniveau collectant les eaux pluviales.

Wilfried Robert	Réfection caniveau rue des Perrières	Grilles pour collecter eaux pluviales impasse de la Ceriselaie
Prix HT	<b>695€</b>	<b>582€</b>

**DELIBERATION**: Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les devis de la société Wilfried ROBERT pour un montant total du 6 702.75€

➤ **Panneau participation citoyenne**

Suite à la réunion de formation avec la gendarmerie, Christelle Beaudouin présente un devis pour l'achat de panneaux « commune participation citoyenne » qui seront mis en place aux entrées et aux sorties de la commune, soit six panneaux au total.

La société Signaux Girod a émis un devis d'un montant de 172.16€ HT pour les deux panneaux soit un total de 516,48€ HT pour six panneaux.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis d'un montant total de 516,48€ HT pour l'achat de six panneaux « participation citoyenne ».

➤ **Projet Mr Joyaux : facture Lepetit**

Mickael Delahaye demande au conseil de valider la facture Lepetit pour la confection de 5 panneaux d'un montant total de 725€ HT qui sont installés dans la chapelle notre dame de la pitié. En effet, initialement il était prévu 4 panneaux et non 5.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la facture de l'entreprise Lepetit d'un montant total de 725€ HT.

➤ **Groupama : encaissement chèque**

Mickael Delahaye demande au conseil l'autorisation de l'encaissement d'un chèque 75€ de Groupama suite au dommage sur la gouttière de la petite salle de la mairie.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à encaisser le chèque de 75€ de Groupama sur le compte de la commune.

➤ **Point de collecte et permanence**

Des permanences seront tenues à la mairie et au point de collecte pour accompagner les Commerçants dans la démarche de soutien du point de collecte.

Ces permanences auront lieu les samedis matin aux horaires d'ouverture de la mairie (9h30-12h) et les samedis après-midi aux horaires du point de collecte (13h30-15h) les 6, 13 et 20 octobre 2018.

➤ **Accessibilité ERP**

Mickael Delahaye confie le dossier à Stéphane Manceau pour étude approfondie.

➤ **Défibrillateur**

Mickael Delahaye présente au conseil le devis de la société Restenvie pour l'achat de 2 piles et de deux paires d'électrodes pour un montant total de 207€ HT pour le défibrillateur présent à l'église.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Restenvie pour un montant total de 207€ HT.

➤ **Budget principal : décision modificative**

Mickaël Delahaye présente au conseil une décision modificative n°1.

**DELIBERATION** : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

➤ **Gym Commer : demande de subvention année 2018-2019**

En application à la règle instituée, la subvention s'élève à 946€.

Aline Lebreton faisant partie du bureau de l'association gym, quitte la salle et ne participe pas au vote.

**DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la subvention d'un montant de 946€.**

*Il est 23h55, la séance est levée.*